



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE LORRAINE TENUE LE 12 DÉCEMBRE 2023 À 19 H 30, AU CENTRE CULTUREL LAURENT G. BELLEY

SONT PRÉSENTS :

Siège no 1 - Mme Martine Guilbault, conseillère
Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller
Siège no 3 - Mme Diane Desjardins Lavallée, conseillère
Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller
Siège no 5 - Mme Lyne Rémillard, conseillère
Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean Comtois.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Me Audrey-Anne David, assistante-greffière
Mme Stéphanie Bélisle, directrice générale
Mme Julie Dufour, directrice du Service des finances et trésorière
Mme Josiane Cyr, directrice du Service des communications et des relations
citoyennes

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été transmis conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*. Tous les membres du conseil présents à cette séance extraordinaire renoncent à l'avis de convocation de cette séance conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte, il est 19 h 31.

MOT D'OUVERTURE DU MAIRE JEAN COMTOIS

Vous serez à même de constater que l'année 2024 mettra en lumière des projets axés sur la planification de projets d'infrastructures, des consultations pour la mise à jour de politiques et de plans d'action ainsi que la mise à niveau d'équipements et de bâtiments.

Le conseil municipal souhaite assurer la qualité de nos infrastructures et de nos services, et ce, malgré la forte pression inflationniste exercée sur notre municipalité.

L'augmentation des frais découle directement de l'augmentation des coûts supportés par la Ville envers ses fournisseurs pour des services tels que l'approvisionnement en eau potable, le déneigement, la gestion des matières résiduelles, le transport collectif et différents contrats municipaux.

Nous souhaitons avant tout favoriser le bien-vivre de la population et ainsi assurer une qualité de vie élevée, sécuritaire et durable, des investissements qui permettront de garantir un avenir stable et la pérennité de nos infrastructures. Le Conseil a réussi à limiter la hausse du taux combiné résidentiel en optimisant les dépenses et en maximisant chaque dollar investi.

Bien consciente qu'une hausse du compte de taxes peut sembler un fardeau supplémentaire pour les contribuables lorrains, notre administration mise sur une approche responsable pour garantir un avenir stable pour notre magnifique ville.

LES GRANDES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2023

- *Plusieurs nouveautés au parc Lorraine, dont la réalisation de la première phase des travaux de réfection des terrains de tennis, la construction de terrains de pickleball, la restauration de terrains de pétanque et le prêt de matériel au Club de golf en période hivernale;*
- *Plusieurs activités familiales variées ont été ajoutées à notre programmation, dont la 45^e édition de Courir Lorraine et l'organisation d'une soirée Patin disco et de parties de hockey familiale au Parc Lorraine;*
- *L'installation de panneaux scolaires près des traverses scolaires des trois écoles situées sur notre territoire;*
- *Le déneigement des sentiers dans la majorité de nos parcs pour favoriser les déplacements actifs sécurisés;*



No de résolution
ou annotation

- L'aménagement d'un espace de lecture à l'extérieur à la place des Générations de l'hôtel de ville et l'installation de chaises, de parasols et d'une boîte à livres;
- La poursuite de la deuxième phase des travaux de construction du développement résidentiel du Domaine des châteaux de Brisach;
- La réalisation des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur l'avenue de Metz et autres travaux d'aqueduc au coin des boulevards De Gaulle et de Nancy;
- La mise à niveau des postes de pompage Hombourg et Garth;
- Le grand nettoyage des berges au parc riverain en collaboration avec trente-cinq (35) valeureux bénévoles;
- L'obtention d'un prix pour souligner les efforts des citoyens en matière de gestion des matières résiduelles dans le cadre du Programme d'excellence en gestion des matières résiduelles GMR Pro;
- L'acquisition d'un terrain privé de 7,85 hectares dans la Forêt du Gran Coteau à des fins de conservation.

FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2024

- Hausse du taux combiné de 3,9 % et augmentation de la tarification pour refléter les coûts réels des services;
- Impact sur le compte de taxes de 203 \$/résidence (calculé à partir de la valeur moyenne d'une propriété lorraine, soit 474 797 \$).
- Budget équilibré de 20 109 284 \$, une variation de 7,55 % par rapport à l'exercice financier de 2023;
- Investissements prévus au programme triennal d'immobilisations pour 2024 de 6 440 000 \$.

2.
2023-12-216

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx
APPUYÉ par monsieur le conseiller Patrick Archambault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3.
2023-12-217

ADOPTION – Prévisions budgétaires pour l'année 2024

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Martine Guilbault
APPUYÉ par madame la conseillère Diane Desjardins Lavallée
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le budget des activités financières de l'année 2024 tel qu'établi par le conseil municipal soit et est adopté au montant de dépenses de 20 109 284 \$ et au montant total équivalent de revenus de 20 109 284 \$;

QU'en conformité avec les dispositions de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorerie de la Ville de Lorraine soit et est autorisée à produire au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ledit budget 2024.

4.
2023-12-218

ADOPTION – Programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Rémillard
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le programme des dépenses d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026, tel qu'établi par le conseil municipal et prévoyant des dépenses de l'ordre de :

Montant	Année
6 440 000 \$	2024
8 015 000 \$	2025
11 200 000 \$	2026
25 655 000 \$	Total



No de résolution
ou notation
3.

Soit et est adopté par le conseil municipal, le tout conformément aux documents complétés sur les formules officielles du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions du public exclusivement en lien avec le budget ou le PTI.

6.
2023-12-219

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Archambault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la séance soit levée à 20 h 43.


Monsieur JEAN COMTOIS
Maire


Me AUDREY-ANNE DAVID
Assistante-greffière